COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Identification de l'organisme qui passe les accords-cadres : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Annexe Municipale – 45 ter rue docteur Barbaroux – BP 307 – 83177 BRIGNOLES Cedex– Tél. : 04.94.86.22.12 - Fax : 04.94.59.16.93 - Email : dcp@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : http://www.ville-brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : http://www.marches-securises.fr
Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale.
Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Objet de l'accord-cadre :
LOCATION DE MATERIEL DE BACKLINE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE DESTINES AUX SPECTACLES ET MANIFESTATIONS ORGANISES PAR LA VILLE EN 2 LOTS SUR 4 ANS.
Type d'accord-cadre : Accord-cadre multi-attributaires de prestations de service sans montant minimum et avec un montant maximum de commande passé dans le cadre des dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique. Cet accord-cadre donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents dans les conditions fixées aux articles R.2162-7 à R.2162-10 du Code de la Commande Publique.
Cette procédure a pour finalité de fixer la liste des opérateurs économiques (titulaires) qui seront consultés pendant toute la durée de l'accord-cadre lors de la passation ultérieure des marchés subséquents.
Les modalités d'exécution de l'accord-cadre et des marchés subséquents figurent au Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)
Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre est passé pour une durée de un an, reconductible trois fois par voie expresse pour la même période. La durée totale maximale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois
Caractéristiques de l'accord-cadre :
La ville de Brignoles accueille, dans le cadre de sa programmation culturelle et évènementielle, tout au long de l'année, des spectacles au sein des salles de la ville ou en plein air.
Dans le cadre de ces manifestations et aussi ponctuellement pour d'autres occasions – réceptions, conférences animations… - que souhaiterait organiser la ville de Brignoles, la location de matériel de backline et instruments de musique, sera confiée à des entreprises spécialisées.
Il n'est pas fixé de montant minimum de commandes, mais un montant maximum annuel de commandes égal à :
Lot 1 : « Location d'instruments et de matériel backline » : 10 000 € H.T
Lot 2 : « Location de pianos » : 5 000 € H.T
Le montant maximum de commande sur 4 ans s'élève donc à :
Lot 1 : «Location d'instruments et de matériel backline » : 40 000 € H.T
Lot 2 : «Location de pianos» : 20 000 € H.T
Les candidats sont autorisés à répondre à un ou aux deux lots.
Mode de passation : Marché à Procédure Adaptée à passer en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 – R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique
Classification C.P.V: 37310000-4 (instruments de musique) – 37311100-2 (Pianos)
Code NUTS : FRL05
Variantes : Non autorisées.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Accord-cadre conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés conjoints dont le mandataire sera solidaire (souhaités).
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Modalités de financement : Fonds propres.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : L'euro.
Date et heure limites de réception des offres: Le 18 juin 2020 à 17h00
Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
1/*Possibilité de procédure DUME S :*
«Cela permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à postériori à la seule entreprise retenue). Voir les détails dans le règlement de la consultation»
2/Candidature de votre entreprise, hors procédure DUME S :
Conditions fixées aux articles, R.2142-1 à R.2142-14 et R.2143-11 et R.2143-12 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 et précisées dans le règlement de consultation. Le candidat devra en particulier fournir :
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (imprimé Cerfa DC1 téléchargeable sur https://www2.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1 : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant : le nom et l'adresse du candidat ; si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2 téléchargeable sur https://www2.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Attestation sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles R.2143-3 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 (compléter le document joint au DCE)
.- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail (si DC2 non produit).
- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.
Renseignements concernant la capacité économique et financière :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du présent accord-cadre, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ou rubrique F1 de l'imprimé DC2.
Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
- Liste des principales livraisons en rapport avec celles du marché, réalisées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
N.B : Conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :
1/ d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires sa consultation,
2/ d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.
Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu.
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
En ce qui concerne l'accord-cadre, critères communs aux 2 lots :
- Qualité de la prestation : 90 %
- Prix de la prestation : 10 %

En ce qui concerne les marchés subséquents, critères commun aux 2 lots :
- Prix : 50%
- Les fiches techniques du matériel : jugées entre 30% et 40% selon la commande
- Délai de livraison : jugé entre 10% et 20% selon la commande

Modalités d'obtention du dossier de consultation :
Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr
Conditions de remise des offres :
Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de la Consultation).
Renseignements d'ordre administratif : Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.
Renseignements d'ordre technique : Mairie de Brignoles – Service de l'événementiel - dont la responsable est Madame Valérie TYRBAN – Hôtel de Claviers – 10 rue du Palais – 83170 Brignoles - Tél : 06 72 07 41 76 ou 04 94 86 22 14 – courriel : tyrbanv@brignoles.fr ou Service de la Culture – dont la responsable est Madame Pauline MEYER Hôtel de Clavier – 10 rue du Palais – 83170 Brignoles – Tél : 06 45 83 85 29 ou 04 94 86 22 37 – email : culture@brignoles.fr
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr
Date d'envoi à la publication : Le 12 mai 2020